ORIGINAL CCJ

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Communauté de Communes du Jovinien

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Conseil Communautaire

Séance du 12 novembre 2009

PRÉFECTURE DE L'YONNE
01 DEC. 2009
ARRIVÉE

CONVOCATIONS ADRESSEES A CHAQUE CONSEILLER LE 04 NOVEMBRE 2009
COMPTE RENDU DE SEANCE AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE DE JOIGNY LE 26 NOVEMBRE 2009
NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 26

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le douze novembre deux mille neuf à dix neuf heures trente dans les salons de l'Hôtel de Ville de Joigny sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENTS PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Monsieur Ronan LAURENS, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU,
Monsieur Bernard MORAINE , Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :
Madame Françoise RAISON, représentée par Madame Raymonde ALLOUIS,

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

***

OBJET : prorogation du dispositif de fonds façades intercommunal (N°56/2009)

Conseil communautaire du 12 novembre 2009

N°56/2009

OBJET : prorogation du dispositif de fonds façades intercommunal

VU la délibération n°22/2005 du Conseil Communautaire du 24/03/2005 créant un dispositif de prime communautaire de ravalement de façades dont les bénéficiaires seront les propriétaires privés du périmètre spécifique de Joigny et du territoire des autres communes membres,

CONSIDERANT la nécessité de proroger ce dispositif pour l'année 2009,

PRÉFECTURE DE L'YONNE
01 DEC. 2009
ARRIVÉE

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la prorogation de cette aide sur la Communauté de Communes pour l'année 2009

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2009.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Communauté de Communes du Jovinien